



La Coalition des Tables Régionales
d'Organismes Communautaires

Les organismes communautaires autonomes
en santé et services sociaux

Une force sociale incontournable

Avis de la Coalition des Tables Régionales
d'Organismes Communautaires

Déposé au ministre des Finances du Québec
dans le cadre des consultations prébudgétaires
2021-2022

12 février 2021

Mission de l'organisme

La Coalition des Tables Régionales d'Organismes Communautaires (Coalition des TROC) réunit 14 regroupements régionaux d'organismes communautaires (TROC et ROC). La CTROC représente 3 000 organismes communautaires autonomes du Québec intervenant principalement en santé et services sociaux auprès des instances gouvernementales et de la population en général.

La Coalition des TROC a comme mission de soutenir les regroupements régionaux et leurs membres, et de favoriser la collaboration, la concertation et les échanges, ceci dans une optique de promotion de l'action communautaire autonome (ACA).

La Coalition des TROC a également le mandat d'être un lieu de partage de l'information et d'analyse, notamment en ce qui a trait au réseau de la santé et des services sociaux, et de ses impacts sur la population et les organismes communautaires autonomes.

La Coalition des TROC est membre du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), et participe à la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*.

La CTROC, c'est...

14
TROC et ROC

3 000
Organismes
communautaires autonomes

**Regroupés par et pour le
monde**

La contribution essentielle des organismes communautaires autonomes au filet social

La vigueur du mouvement d'action communautaire autonome québécois (ACA) s'exprime par la présence incontournable de milliers d'organismes partout sur le territoire. Cinquante ans après son émergence, ce mouvement social unique au monde compte aujourd'hui près de 4 000 organismes d'ACA! Par ailleurs, 425 000 bénévoles sont impliqués dans les organismes et plus d'un million de personnes les fréquentent. Ces organismes interviennent auprès de toutes les populations, de jeunes en recherche de leur identité de genre aux personnes en fin de vie. En outre, toujours très ancrés dans les communautés, ils sont reconnus pour leur précieuse contribution, particulièrement auprès de populations en situation de vulnérabilité.

Dans les milieux urbains comme dans les plus petites communautés, les organismes communautaires effectuent de la prévention et s'adaptent à leur environnement, ce qui leur permet d'animer des milieux de vie, et de faire de l'accompagnement dans les sphères d'activités telles que la santé, l'éducation, les loisirs, le logement, l'alimentation, etc. En plus de contribuer à préserver le filet social de la population québécoise, les organismes sont souvent le terreau de projets innovants, par exemple la mise en place d'infrastructures collectives.

Parmi ces organismes, 3 000 d'entre eux oeuvrent dans le domaine de la santé et des services sociaux, un secteur caractérisé par une immense diversité d'actions et d'approches.

Les organismes étant vecteurs d'une solidarité irremplaçable comme on a pu le constater dès les débuts de la crise sanitaire liée à la COVID-19, il est de notre devoir collectif non seulement de préserver leur autonomie et leur capacité de mobilisation, mais de les renforcer au bénéfice de l'ensemble de la population québécoise.

L'ACA, c'est...

4 000

**Organismes
communautaires autonomes**

425 000

Bénévoles

1 000 000

**Personnes qui fréquentent
les organismes**

Les organismes à pied d'oeuvre durant la pandémie

Les organismes communautaires autonomes ont toujours été partie prenante du filet social québécois. Ainsi, ce n'est pas sans surprise que ceux-ci, et plus particulièrement les organismes intervenant en santé et services sociaux, ont été au coeur de la gestion de crise sanitaire en 2020. De fait, ils ont représenté des pôles de référence essentiels pour des milliers de citoyens et de citoyennes.

Pour ce qui est des regroupements d'organismes communautaires, un des enjeux majeurs auxquels ils ont fait face a été la circulation de l'information. En effet, la situation de crise a entraîné une explosion de demandes portant sur le télétravail, les ressources humaines en général, l'assurance-emploi, les programmes de soutien financier, les fonds d'urgence, la Loi sur les compagnies, les exigences liées au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), la tenue des assemblées générales, les questions légales de toutes sortes, etc. De nombreux efforts ont été déployés afin de connaître l'information juste, et de la faire circuler le plus largement possible. Une multitude d'outils portant entre autres sur la gestion des ressources humaines, la sécurité, et les règles sanitaires ont été créés afin de soutenir les conseils d'administration des organismes, les équipes de travail, les bénévoles, etc. Rapidement, il a fallu organiser la mise en place de collaborations et le partage de responsabilités avec différents acteurs (MSSS, CISSS/CIUSSS, municipalités, sécurité civile, etc.) qui, eux-mêmes, étaient aux prises avec des problématiques importantes. En outre, des démarches soutenues ont dû être effectuées afin que certains types d'organismes puissent avoir accès aux services de garde, au matériel de protection, etc.

Sur le terrain, les organismes ont subi une énorme pression pour maintenir leurs services et activités, et pour répondre aux besoins urgents des personnes en situation de vulnérabilité. Comme dans d'autres secteurs, des membres de leur personnel se sont absentés pour maladie ou pour d'autres raisons, provoquant ainsi la nécessité de se réorganiser dans un contexte déjà perturbant. D'autres problèmes se sont ajoutés, entre autres la gestion des bénévoles, la recherche de matériel sanitaire, les dépenses liées à la crise, les demandes de fonds d'urgence et leur gestion.

En dépit de cette situation exceptionnelle, la créativité et la résilience dont les organismes ont fait preuve pour continuer à être présents pour les populations qui avaient besoin d'eux ont également été exceptionnelles. En adaptant leurs services et activités selon la conjoncture, ils ont trouvé le moyen, à travers les aléas des confinements et déconfinements, de prendre soin des gens, ainsi qu'ils le font en tout temps.

Durant la pandémie, les organismes ont été des pôles de référence essentiels pour des milliers de citoyens et de citoyennes.

Un financement à la mission globale qui répond aux besoins

Depuis des dizaines d'années, les organismes d'ACA mettent en place des solutions créatives pour répondre aux besoins des gens qui les fréquentent; ils jouent un rôle de soutien social fondamental. Ce rôle s'est accentué en temps de crise mais, ainsi qu'on a pu le constater, leur autonomie d'action leur permet de faire face aux urgences avec une grande capacité d'adaptation. Cette autonomie est par ailleurs soutenue par l'adhésion gouvernementale au principe du financement à la mission globale. C'est ce principe qui sous-tend la politique gouvernementale sur l'action communautaire ainsi que le Programme de soutien aux organismes communautaires en santé et services sociaux (PSOC). Ce programme constitue d'ailleurs un élément central des politiques sociales au Québec depuis 50 ans.

Le financement à la mission, qui n'est pas tributaire d'orientations gouvernementales précises, est un soutien de nature globale et généraliste qui permet aux organismes de demeurer autonomes et souples quant à leurs choix d'actions, leur mode de fonctionnement, leurs orientations, et la réponse aux besoins exprimés par les premières personnes concernées. En fait, le PSOC est un programme social qui autorise le pouvoir d'agir rapidement et de façon optimale face aux besoins changeants des citoyennes et citoyens.

Cependant, en dépit des résultats positifs de ce programme de financement, entre autres en matière de prévention et de soutien social, deux problèmes le menacent, soit :

L'introduction de nouvelles règles administratives rigides, notamment par le Conseil du trésor. Certaines de ces règles vont à l'encontre de la nature même du PSOC, mettant ainsi en péril l'autonomie de gestion des conseils d'administration des organismes (ex.: imposition au maximum des barèmes en vigueur dans la fonction publique du Québec quant au remboursement des frais de déplacement). De plus, ces nouvelles règles ont été ajoutées sans le consentement du milieu communautaire, contrairement aux ententes convenues où les changements aux orientations sont discutés et, de préférence, adoptés d'un commun accord. L'ingérence du Conseil du trésor dans un programme qui a fait ses preuves nous apparaît contre-productif. Cette situation risque de le rendre inadapté et inefficace, et d'affaiblir les organismes communautaires à un moment où les populations ont plus que besoin de leur soutien.

Un manque d'investissement chronique qui affecte grandement l'accessibilité au PSOC. Depuis la mise en oeuvre de la politique gouvernementale en 2001, aucun investissement significatif n'a été réalisé en financement à la mission globale. Pourtant, les demandes d'aide et de soutien de la population ont explosé en raison de la réduction des investissements dans les services publics au fil du temps. Cette situation aggrave de plus en plus le sous-financement chronique vécu par les organismes. Par ailleurs, si le PSOC n'augmente pas, la recherche d'autofinancement est en hausse constante selon une étude produite par le CSMO-ÉSAC en 2018 ([Enquête salariale des organismes communautaires autonomes oeuvrant dans le secteur de la santé et des services sociaux](#)) et [l'état de situation du financement gouvernemental](#) de la même année.

DONNÉES 2018

1 777 092 000\$
Budget d'opération des 3 000
organismes en santé et services
sociaux

505 655 324\$
Financement mission globale PSOC

LES RECOMMANDATIONS DE LA COALITION DES TROC

Conformément aux constats que nous venons d'établir, les recommandations de la Coalition des TROC visent à préserver la structure actuelle des programmes de financement à la mission globale, notamment le PSOC, et la capacité d'action des organismes communautaires par la préservation de leur autonomie.

En ce sens, la Coalition des TROC recommande:

1. Que le gouvernement s'engage à respecter la nature et les principes entourant le PSOC en évitant, entre autres, d'en modifier la structure.

À l'instar du Regroupement québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) et en cohérence avec la campagne [Engagez-vous pour le communautaire](#), la Coalition des TROC recommande au gouvernement du Québec de:

1. Investir 460 M\$ supplémentaires dans les enveloppes destinées au financement à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome et ce, afin de favoriser le respect de leur autonomie et de renforcer leur capacité d'agir.
2. Indexer annuellement les subventions à la mission globale de tous les organismes d'action communautaire autonome.
3. Investir massivement dans les services publics et les programmes sociaux afin de réduire les inégalités socioéconomiques et d'améliorer l'accès, sans discrimination, à des services publics universels, gratuits et de qualité.
4. Donner à tous les ministères et organismes gouvernementaux les moyens financiers pour concrétiser les engagements du prochain plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) dont la sortie est prévue au printemps 2021.

**La CTROC
adhère aux
solutions fiscales
proposées par la
[Coalition Main
rouge](#)**

**Mémoire de la
CTROC sur le
PAGAC:
[L'ACA,](#)
**[au coeur de nos
solidarités](#)****

LES MEMBRES DE LA COALITION DES TROC

La Coalition des TROC est constituée de 14 regroupements régionaux, qui eux-mêmes rassemblent des centaines d'organismes communautaires de leur territoire. Ces organismes travaillent sans relâche à l'amélioration des conditions de vie des citoyennes et citoyens de leur région. C'est ce que cherchent à faire reconnaître la CTROC et ses 14 regroupements que sont les TROC et ROC:

- du Bas-Saint-Laurent
- du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- de Québec
- de l'Estrie
- de Montréal
- de l'Outaouais
- de l'Abitibi-Témiscamingue
- de la Côte-Nord
- du Nord-du-Québec
- de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine
- de Chaudière-Appalaches
- de Laval
- de Lanaudière
- des Laurentides

La CTROC
et ses membres